

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

Arrêté de voirie Portant Interdiction de Stationner et circuler

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code General des collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande de Monsieur Geoffrey DARTUS, Conducteur de Travaux de l'entreprise EHTP en date du 30 septembre 2024 pour la modification de l'arrêté 2024-208-U en date du 20 aout 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de précaution pour renforcer la sécurité et éviter les accidents que pourrait provoquer pendant la durée des travaux.

ARRETONS

Article 1^{er}:

Les travaux de la rue de la république sont prolongés jusqu'au 1^{er} novembre 2024.

Article 2:

Les articles du précédent arrêté reste inchangé en ce qui concerne les restrictions et les rues.

Article 3.

L'Entreprise **EHTP** est chargée de la mise en place de tous les panneaux de signalisation conformément aux règles en vigueur.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le responsable du chantier de la EHTP
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 1^{er} octobre 2024

Le Maire

Jean-Michel SZATNY

